

## Petit guide de réclamation en régate

Réclamer contre un concurrent est un acte quasi « juridique » avec des conséquences pour au moins celui qui réclame et pour celui contre qui la réclamation est posée. Il faut donc suivre une procédure rigoureuse, que ce soit de la part des concurrents que du jury.

Poser une réclamation à tort relève d'un manque d'éthique.

### Sur l'eau

- Hélez « **protest** » suffisamment fort. Si la VHF est obligatoire, au besoin répétez « protest de ABCD contre WXYZ » à la VHF sur le canal de course qui est sensé être veillé par tous les concurrents donc votre adversaire...
- Envoyez immédiatement votre pavillon **Rouge**, il est impératif de l'avoir dans le cockpit ou déjà ferlé sur le pataras pour ne pas perdre de temps.
- Si il y a des blessés ou des dégâts importants, informez immédiatement le comité de course et prenez les mesures de sauvegarde nécessaires, le temps limite sera automatiquement étendu de façon à pouvoir gérer en priorité les blessés et la sécurité du bateau.
- Regardez autour de vous pour identifier les témoins potentiels.
- Récapitulez pour l'équipage en énonçant les faits pour les vérifier et pouvoir vous en rappeler plus tard.
- Faites un croquis sommaire sans tarder, cela aide à fixer les idées, demandez à une équipier de prendre des vidéos ou photos de l'adversaire et d'éventuels dégâts en cas de collision.
- **Vérifiez dans les IC et annexes l'heure limite de réclamation**, si pour une raison valable vous prévoyez d'être en retard (par exemple manque d'eau pour rentrer, distance importante entre ligne d'arrivée et le port, etc), prévenez le comité de course pour expliquer la situation en lui demandant de retransmettre au jury votre demande d'extension du temps limite de réclamation.

### A Terre

Dés l'arrivée à terre organisez vous :

- Rédigez votre réclamation de manière simple et concise, au besoin ajoutez une ou deux feuilles au formulaire standard ( <http://espaces.ffvoile.fr/media/72350/2017-formulaire-de-reclamation.doc> ) avec les explications et dessins utiles à votre cause. Faites la relire par vos équipiers pour être sûr que ce que vous avancez est clair et juste ;
- **Déposez la réclamation à temps**, vérifiez l'heure notée par le secrétariat, faite une copie (ou prenez une photo) ;
- Cherchez les témoins, écoutez les sans essayer de les influencer ;
- Vérifiez si une vidéo, des photos ou un enregistrement audio sont disponible ;

- Demandez une photocopie de la réclamation de l'adversaire ;
- Prenez connaissance de l'heure et du lieu de l'instruction ;
- Gardez vos témoins disponibles. (au besoin leur offrir un pot, ou avoir leur téléphone portable).

## **Rédaction de la réclamation**

Ayez à bord plusieurs formulaires de réclamation FFVoile afin de pouvoir mettre au propre votre version finale, le fichier est disponible sur le site de la FFVoile et de la plus part des clubs.

Il faut anticiper ce que vont chercher les jurys.

- Identifiez impérativement l'adversaire (nom / numéro de voile),
- Notez avoir hélé et mis le pavillon rouge,
- le lieu et le moment de l'incident ainsi que la nature de l'incident,
- Le croquis n'est pas obligatoire, pourvu que le texte identifie correctement l'incident. Si vous faites un croquis, il ne faudra pas changer votre explication à l'instruction. Cependant on ne vous demande pas une précision millimétrique sur ce croquis. Limitez vous à 1 seul dessin, celui qui matérialise la faute (contact ou manœuvre d'évitement).
- Le numéro de règle enfreinte n'est pas indispensable.
- Si il y a eu contact décrivez les mesures que vous avez prise pour essayer d'éviter le contact,
- Indiquez vos témoins sur le formulaire de réclamation car s'ils ne sont pas notés le jury pourrait refuser de les entendre.

## **Délibération et décision**

Le jury établira les faits : c'est à dire ce qui est sûr ou considéré comme tel grâce aux déclarations de chacun et des témoins.

La décision du jury est donnée en présence des parties, parfois le jury explique ses motifs dans un but éducatif.

Vous pouvez demander que la décision vous soit communiquée par écrit, à réception vous aurez 15 jours pour faire appel à l'autorité nationale : [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr) en utilisant le formulaire [http://espaces.ffvoile.fr/media/72362/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/72362/Imprime_Appel.pdf)